



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr



DECISION DU MAIRE N° 119/2025

Objet : Achat de fournitures de café et autres préparations pour boissons

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L 2123-1 et R 2123-1,

Vu la délibération n° 2022/32 du 08 juillet 2022 du Conseil municipal portant modification des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant la nécessité de renouveler les stocks de café et cacao pour les distributeurs de boissons,

Considérant l'offre de la société Fountain en date du 16/12 pour un montant de 1 454.02 euros € H.T soit un montant de 1 533.99 € TTC.

DECIDE

Article 1 : De retenir l'offre de la société Fountain pour un montant de 1 454.02 euros € H.T soit un montant de 1 533.99 € TTC.

Article 2 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à Saint-Savin, le 19/12/2025

Le Maire,

Fabien DURAND

